REACH : 10 ans aprÃ"s, une base de données unique au monde sur les substances chimiques

Dossier de

de /> la rédaction de H2o June 2018

Le 31 mai 2018 marque la fin de la derniÃ"re échéance d'enregistrement du rÃ"glement européen REACH. L'Union européenne dispose aujourd'hui d'un inventaire unique au monde sur les substances chimiques et les usages et risques qui leurs sont associés. Désormais, toute entreprise fabricant ou important une substance chimique dans l'Espace ©conomique européen à plus d'une tonne par an sera tenue de l'enregistrer pour pouvoir la mettre sur le marché. Les substances les plus enregistr©es actuellement comprennent entre autre l'©thanol, le dioxyde de titane et l'aluminium.

Depuis son entrée en vigueur au 1er juin 2007, ce sont plus de 20 000 substances qui ont été enregistrées au niveau européen, correspondant à plus de 80 000 dossiers. En terme de nombre d'enregistrements, la France se classe 3à me aprÃ"s l'Allemagne et le Royaume-Uni avec 8 000 enregistrements pour 4 000 substances, dont au moins prÃ"s de 3 000 (pour 2 000 substances) pour la derniÃ"re échéance. Dans son rapport de mars 2018 sur le fonctionnement du rÃ"glement, la Commission européenne rappelle que l'ampleur estimée des avantages potentiels pour la santé humaine et pour l'environnement de REACH est de l'ordre de 100 milliards d'euros sur une période de 25 à 30 ans. Au cours des dix premiÃ"res années de REACH, l'Union européenne a établi un marché intérieur avec des rÃ"gles de sécurité st encourageant l'innovation vers des produits chimiques plus sà »rs. Le rÃ"glement a permis de mieux connaître les dangers des substances chimiques mises sur le marché européen, d'informer et protéger les salariés, le citoyen et l'environnement, ainsi que de développer la compétitivité et de promouvoir l'innovation dans les entreprises européennes. Entré en vigueur le 1er juin 2007, le rÃ"glement REACH comporte 3 procédures : l'enregistrement, la procédure d'autorisation et la restriction pour les substances conduisant à un risque inacceptable.Â

Environnement France Â